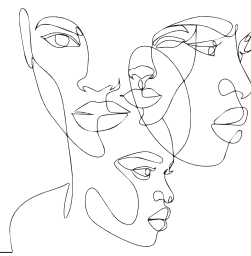


FICHE DE CAPITALISATION

PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DE GENRE AU SEIN DES COMMUNAUTÉS À TRAVERS LES INSTRUMENTS JURIDIQUES



UNE EXPÉRIENCE DE AFPAT AU TCHAD AVEC LE SOUTIEN DE FONDS GENRE SAHEL



INITIATIVE SOUTENUE PAR LE FONDS GENRE SAHEL

Dans le cadre de ses engagements pour l'égalité femmes-hommes et en ligne avec la diplomatie féministe de la France, le groupe AFD a développé le Partenariat EDIFIS financé par l'Agence française de développement et mis en œuvre par Expertise France.

Le Fonds Genre Sahel est le fonds du Partenariat EDIFIS qui appuie des initiatives innovantes portées par des organisations de la société civile et visant à renforcer l'égalité femmes-hommes.

CONTRIBUER À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES À TRAVERS L'APPUI AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les OSC locales, **en tant qu'acteurs clés**, constituent un terreau fertile pour donner une plus grande place aux femmes dans la vie publique et citoyenne. Le **Fonds Genre Sahel vise à accompagner ces organisations** dans leurs engagements sur l'égalité femmes-hommes à travers un appui financier pour la mise en œuvre d'une initiative innovante, un renforcement de leurs capacités et une mise en réseau permettant le partage des bonnes pratiques et la capitalisation de leurs expériences à l'échelle nationale et régionale.

LE FONDS GENRE SAHEL EN JUIN 2024



48

Mois
d'activité



**60 000€-
120 000€**

Subvention
(12 – 27 mois)



3

Pays



18

Initiatives
innovantes



21

Organisations
appuyées en
novembre 2023



1

Plateforme
d'échanges



53.143

Bénéficiaires directs
dont 55% de femmes

UN FONDS, TROIS COMPOSANTES

1

Fonds d'appui
à des projets
innovants

2

Renforcement
des capacités
des OSC

3

Mise en réseau
et capitalisation
d'expériences et des
bonnes pratiques

LES OBJECTIFS DU FONDS GENRE SAHEL

- ✓ **Favoriser l'émergence d'initiatives** oeuvrant pour l'égalité femmes-hommes avec une approche intégrée portée par des OSC locales.
- ✓ **Améliorer durablement** les capacités organisationnelles, financières et en matière de genre des OSC locales.
- ✓ **Contribuer à une meilleure articulation des acteurs** de la société civile des partenaires institutionnels et des partenaires techniques et financiers engagés pour l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'à la capitalisation de bonnes pratiques en matière de genre.

LES 5 THÉMATIQUES

- La **prévention et la prise en charge** des violences de genre.
- Le **soutien à la participation égalitaire** des femmes et des jeunes dans les espaces de médiation, de gestion de crise et de gouvernance.
- L'**accompagnement économique** des jeunes femmes en particulier déscolarisées.
- L'**éducation aux droits** à la **santé sexuelle** et **reproductive**.
- L'**accès et le maintien des jeunes filles à l'école** avec un focus particulier sur les causes d'abandon et d'absentéisme liées au genre.

FICHE DE CAPITALISATION

PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DE GENRE AU SEIN DES COMMUNAUTÉS À TRAVERS LES INSTRUMENTS JURIDIQUES

AOÛT 2024

Pays	Tchad
Nom de OSC	Association des Femmes et Peuples Autochtones du Tchad (AFPAT)
Contact	AISSATOU OUMAROU, Coordinatrice Adjointe d'AFPAT
Date de dernière mise à jour	07 Octobre 2023
Mots-clés	Peuples Autochtones, droits des femmes et filles, égalités de genre, instruments juridiques

SOMMAIRE

POURQUOI CE DOCUMENT DE CAPITALISATION ?	6
DÉFINITION DES CONCEPTS DE L'APPROCHE	6
1. Introduction	7
2. Parties prenantes/ acteurs	8
3. Approche méthodologique	8
4. Validation	9
5. Résultats et impact	10
5. Innovations et facteurs clés de succès	11
6. Contraintes	12
7. Enseignements tirés	13
8. Durabilité	14
9. Reproductibilité à grande échelle	15
10. Conclusion et recommandations	15

POURQUOI CE DOCUMENT DE CAPITALISATION ?

Ce document est élaboré dans l'optique de capitaliser l'une des très belles expériences vécues lors de la mise en œuvre du projet **Femme, citoyenne d'aujourd'hui et de demain** : promotion de l'intégration des femmes dans la protection des droits humains et le développement communautaire par le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) et des Autorités Locales (AL) financée par Expertise France à travers le Fonds Genre Sahel.

L'une des thématiques qui sera **capitalisé est la participation égalitaire des femmes et des jeunes** mais avec un accent particulier sur la vulgarisation des droits des femmes à travers de sensibilisation et de formation de renforcement de capacités sur les textes juridiques.

DÉFINITION DES CONCEPTS DE L'APPROCHE

L'approche était participative et interactive car les communautés partenaires du projet sont des femmes des différentes localités entre les sédentaires, les nomades et les semi-nomades. Celles-ci se sont réunies dans un endroit pour travailler ensemble. Pendant les formations, les réunions les femmes étaient très engagées et interactives entre elles et aussi entre l'équipe d'AFPAT et elles-mêmes.

1. Introduction

Les femmes des communautés locales sont vulnérables malgré leur rôle central dans les communautés. Elles souffrent notamment des difficultés liées à la méconnaissance de leur droit (par exemple mariage précoce) mais aussi de difficultés d'accès à l'éducation (la plupart d'entre elles ne savent ni lire ni écrire dans les langues officielles du Pays, le français et l'arabe) elles parlent la langue autochtone qui est le « Fulfulde, une langue locale parlée par le peuple peul ».

Ces femmes sont caractérisées par un niveau de pauvreté important, dans des communautés souvent marginalisées et privées des services de bases, notamment en matière d'éducation, de santé, mais aussi d'accès à la justice. En l'espèce, elles n'ont pas de capacité à faire valoir leurs droits, et un très faible accès à la justice (par exemple, même si le mariage précoce est interdit par la loi, il est encore pratiqué dans les communautés par méconnaissance du droit et des voies de recours, les femmes étant souvent les premières à s'opposer aux hommes qui veulent prolonger cette tradition).

Les femmes n'ont pas accès aux financements et aux compétences nécessaires pour initier des activités économiques.

Ces inégalités sont plus présentes dans les zones rurales. C'est pourquoi le choix a été sur trois (3) Provinces (Mayo Kebbi Est, Moyen Kebbi Est et Logone Occidentale), situées à plus de 300km de la capitale Ndjamena.

Plusieurs activités ont été mises en œuvre essentiellement sur la protection de la femme, sur l'égalité des sexes et tout ceci à travers les instruments juridiques qui prennent en compte intégralement les questions des inégalités entre homme et femme.

Pour ce faire, l'association des Femmes Peuples Autochtones du Tchad a pour but de promouvoir les droits et libertés et améliorer les conditions de vie des femmes des peuples autochtones.

A cette fin, elle a organisé ses actions sur deux axes : La promotion et la protection des droits humains en général et des droits des peuples autochtones en particulier, à travers une vulgarisation des instruments juridiques nationaux et internationaux.

L'Association des Femmes Peuples Autochtones du Tchad a réalisé plusieurs activités dans les communautés nomades et autochtones, notamment l'accès à l'information, à la communication et à l'éducation sur la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que la promotion des droits des femmes et de l'Enfant. Sous l'angle de la protection de l'environnement, AFPAT a contribué à la production des documentaires sur les changements climatiques avec USHUAIA NATURE (ESPOIR DE VIE), et a assuré l'encadrement des femmes autochtones peules et communautés locales sur les bonnes pratiques de conservation, en mettant en place des stratégies de lutte contre le changement, et la dégradation de l'environnement et de la biodiversité.

2. Parties prenantes/ acteurs

Les groupes partenaires cibles de la bonne pratique sont :

- Les femmes et filles autochtones des trois provinces (Mayo Kebbi Est, Moyen Kebbi Est et Logone Occidentale)
- Les autorités locales (administratives et traditionnelles) des trois provinces (Mayo Kebbi Est, Moyen Kebbi Est et Logone Occidentale)

3. Approche méthodologique

Approche globale

L'approche globale de cette activité est celle intégrant toutes les parties prenantes. Les résultats, les Stratégies se font en tenant compte de redevabilité vis-à-vis des parties prenantes, les autorités, les bénéficiaires. Toutes les actions sur le terrain s'exercent de manière participative et interactive.

Description des étapes de mise en œuvre

AFPAT a opté la méthode interactive et différentes approches, qui ont été déroulées en cinq (5) phases :

1. Élaboration des modules de sensibilisation et de formation

Pour la réussite de cette thématique, nous nous sommes exclusivement focalisés sur les textes et lois en vigueur au Tchad en matière de protection de la femme. Mais pour parvenir à faire un travail de qualité, nous avons fait appel à l'expertise d'un juriste qui nous a aidé à récapituler toutes ces lois. Après ce travail, des modules ont été élaborés conformément aux besoins des femmes dans le cadre de ce projet.

2. Conception et impressions des boîtes à image

Après l'élaboration et la validation des messages clés par une consultation des leaders des femmes, de la responsable genre et de l'expertise des membres d'AFPAT, et tenant compte du niveau de scolarisation de nos partenaires « bénéficiaires », nous avons procédé à la déclinaison des thématiques en une boîte à image pour faciliter la compréhension. Abordant les thématiques relatives à la protection de la femme, de ses droits et devoirs et les lois garantissant ses différents droits.

3. Prise de contact avec les autorités locales quant à la planification et le contenu des différentes activités ;

Pour mieux préparer ces différentes activités, l'équipe du projet a effectué une mission de planification. Dans les trois (3) Provinces d'intervention, les autorités administratives ont eu droit à la présentation du projet, son objectif, ses composantes et l'activité relative à la sensibilisation et à la formation sur les instruments juridiques portant sur les droits des femmes.

Pour chacune de ses étapes, les autorités ont apprécié la démarche et ont marqué leur disponibilité pour prendre part et accompagner l'initiative.

4. Sensibilisation des femmes de ces localités sur leurs droits basiques ;

Les femmes, les premières partenaires « bénéficiaires » de ce projet, ont été sensibilisées sur les différents instruments juridiques grâce aux boîtes à image conçues à cet effet. Déroulées dans les langues autochtones et locales, ces séances de sensibilisation ont été très participatives car les femmes affirment avoir beaucoup entendu de leurs droits mais elles ne savent exactement de quel droit s'agit-il moins encore comment réclamer ces droits.

Une des femmes a déclaré ceci : « Traditionnellement, nous savons que notre rôle se résume à faire les enfants, faire la cuisine et se soumettre à son mari. Personne ne nous a vraiment parlé de nos droits surtout le droit à l'éducation, à l'autonomisation, à la reproduction, etc. Avec cette formation, même si c'est trop tard pour nous, on veillera de telle sorte que nos filles bénéficient de tous ces droits.

5. Renforcement de capacités des autorités locales sur les instruments juridiques en matière de droits des femmes.

Le projet vise également les autorités locales, notamment les autorités administratives, traditionnelles et religieuses. A ce titre, une formation de renforcement de capacités a été organisée à l'endroit de ces partenaires pour appréhender la question du Genre et des textes juridiques garantissant la protection de la femme et de la jeune fille.

A ce sujet, certaines autorités, surtout religieuses et traditionnelles, ont avoué avoir entendu pour la première fois l'existence de ces instruments juridiques. D'autres, qui ont une très mauvaise compréhension d'égalité du genre, ont pu quand même comprendre normalement tous ces concepts. C'est le cas du Chef de Village de Kolé dans le Mayo Kebbi Ouest.

4. Validation

Cette approche a été validée par les partenaires « bénéficiaires » qui pensent qu'elle répond à leurs attentes.

Pour le Gouverneur de la Province du Logone Occidental, Son Excellence BRAHIM MAHAMAT SALEH, cette formation vient à point nommé car les administrateurs doivent comprendre suffisamment la problématique des droits des femmes et le tenir en compte dans l'exercice de leurs fonctions car les plus hautes autorités, notamment le Général MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, Président de Transition, Président de la République fait de cette question une de ses priorités.

Pour Mme SALIMATOU, femme bénéficiaire de Kolé, une des localités d'intervention, qui a été interviewée à la fin de l'activité de sensibilisation, pense que ces genres d'activités doivent être régulière pour que les hommes comprennent aussi qu'on est des êtres humains comme eux, ayant des droits comme eux, et avons besoin d'aller à l'école comme eux également.

5. Résultats et impact

Les résultats obtenus sont très remarquables :

A. Les résultats obtenus sont très remarquables :



Séance de sensibilisation des parents sur la scolarisation des filles et la lutte contre les mariages précoces

Pour une cible initiale de 60 femmes/filles dans les 3 zones d'intervention :
184 femmes/filles, soit 307%, ont été sensibilisées sur les instruments juridiques

Sur une cible de 60 autorités (administratives, traditionnelles et religieuses):
110 autorités, soit 183%, ont été formées sur les instruments juridiques

B. Les effets à moyen terme

Les femmes peules dans leur grande majorité prennent la parole publiquement et expriment leurs idées sur leurs droits après les séances de formations et de vulgarisation des instruments juridiques.

« Le devoir pour une femme peule en tant qu'agricultrice est de respecter les limites de son champ et elle a le droit de vendre ses produits quand elle veut et à qui elle veut et où elle veut sans bafouer le droit d'une autre personne »

telle est l'expression de maîtrise des thématiques de sensibilisation d'une femme peule de Mayo-kebbi lors de missions de suivi de terrain pour se rendre compte de l'applicabilité, l'appropriation des notions en lien avec les instruments juridiques.

L'accroissement exponentiel des effectifs au sein de la plupart des écoles dans la zone de mise en œuvre du projet grâce s'est fait grâce au suivi de proximité de fréquentation des filles à l'école et les récompenses en bourses d'étude à des 3 meilleures filles de chaque établissement.

« Nous sommes très ravis de l'accompagnement que propose AFPAT dans l'Education des enfants dans notre école par des multiples messages de sensibilisation qu'elle propose aux parents. Dans ma classe spécifiquement, il y a une nette augmentation d'effectif c'est-à-dire de 43 élèves l'année passée, je gère maintenant 79 élèves dont 42 garçons et 36 filles soit un pourcentage d'augmentation de 53 %. Je vous encourage de continuer à nous appuyer surtout pour le maintien durable des filles à l'école » déclare un enseignant de Gourmaida lors d'une séance de travail.

5. Innovations et facteurs clés de succès

Les facteurs ayant favorisé la mise en œuvre de l'approche sont :

- **Approche participative** : Avant chaque module, le formateur prend le soin de poser quelques questions pour voir le niveau de compréhension basique sur la thématique. Cet exercice a permis aux hommes et aux femmes de faire le constat eux-mêmes sur le déséquilibre entre eux.
- **Le respect des us et coutumes observé** : Auparavant les hommes et les femmes ne pouvaient pas se mettre ensemble pour aborder certains sujets mais grâce aux activités du projet, les réunions sont mixtes et les femmes peuvent s'exprimer librement sans tabou. Un changement progressif s'observe dans les communautés peules.

Les conditions à remplir pour reproduire la bonne pratique avec succès sont :

- **Au niveau institutionnel** : A travers le Ministère en charge de l'Administration, toutes les autorités administratives, quel qu'en soit leur niveau de responsabilité, doivent être outillées sur les instruments juridiques portant sur la protection de la femme pour qu'elles puissent être favorables et prêtes pour intégrer le concept Genre à tous les niveaux. Cette mise à échelle peut être envisagée à travers des colloques ou séminaires au niveau national en collaboration avec le Ministère tutelle qu'est le Ministère en charge de l'Administration du Territoire et des Collectivités Autonomes ;
- **Au niveau social** : Toutes les parties prenantes ou toutes les couches sociales doivent être impliquées, en mettant un accent particulier sur les leaders d'opinions, les leaders religieux et coutumiers/traditionnels, pour leur implication effective de telle sorte qu'aucune personne ne soit laissée de côté.

6. Contraintes

L'une des difficultés rencontrées, par les hommes et les femmes, est la mal compréhension du concept Genre car cela n'existe pas dans leur culture et religion.

Pour les hommes, à travers ces termes, l'on voudrait arracher toutes les responsabilités de l'homme et donner à la femme. Ce qui a créé, et continue à créer un sentiment de méfiance vis-à-vis de tous les projets visant à autonomiser les femmes et visant à mettre en avant le concept genre.

Pour les femmes, cette attitude des hommes les rend plus vulnérables et sont de plus en plus sceptique à ces genres d'initiatives pour ne pas se trouver dans une situation désagréable avec les hommes.

La définition du concept genre doit être clarifié et les us et coutumes doivent être respectés de tous pour la bonne marche du projet marche. Par une mauvaise interprétation, et confusion le concept genre a eu aussi un impact politique, ce qui a conduit au changement du nom du ministère du Genre par celui du Ministère de la femme d'où une contrainte politique à considérer.



Coordinatrice HINDOU en réunion avec les chefs communautaires à Gournaida

7. Enseignements tirés

La leçon apprise est la confiance que les hommes ont développé à travers les explications reçues du bien-fondé du genre, pour chaque société tout en laissant les femmes s'épanouir et se développer car elles représentent plus de la moitié de la population, dans plusieurs de nos pays africains et aussi dans le monde entier

Récits et histoires touchantes

Témoignage de Hammadou : Un Changement Positif dans Notre Communauté

“

Grâce à la sensibilisation sur les instruments juridiques, notre village a connu un véritable changement. Les hommes ont appris à mieux se comporter vis-à-vis des femmes et de leurs épouses. Nous avons instauré un respect mutuel qui renforce notre communauté.

Aujourd'hui, nous prenons conscience de l'importance d'envoyer nos enfants à l'école, non seulement pour leur propre avenir, mais aussi pour le bien de notre communauté. Nous avons compris que le respect des droits des femmes et des enfants est essentiel pour bâtir une société plus juste et équitable.

Ce chemin vers le changement est prometteur, et nous sommes fiers des progrès réalisés ensemble. Continuons à œuvrer pour un avenir meilleur !

”

Témoignage de Didi Baba

“

Auparavant, les femmes étaient souvent laissées seules pour subvenir aux besoins de leur famille. Elles se levaient tôt pour aller aux champs et traire le lait, tout en gérant les tâches ménagères, tandis que les hommes restaient inactifs à la maison. Cependant, grâce à l'initiative d'AFPAT et à la sensibilisation sur les droits des femmes et les instruments juridiques, la situation a pris un tournant significatif.

Aujourd'hui, nous assistons à une transformation admirable. Les hommes prennent enfin conscience de l'importance de partager les responsabilités. Ils s'engagent activement dans le travail pour alléger le fardeau des femmes et soutenir leurs épouses.

”

- De plus, une autre avancée majeure est la prise de conscience concernant le mariage précoce. Les familles ne forcent plus leurs filles à se marier trop jeunes ; elles reconnaissent désormais que le droit au bonheur et à l'épanouissement de leurs filles est essentiel. Ce changement de mentalité est un pas important vers l'égalité et le respect des droits des femmes dans notre communauté. »
- Moussa, un chef communautaire impliqué dans les droits des femmes «J'ai appris que le respect des droits des femmes n'est pas seulement une question de justice, mais aussi de progrès pour notre communauté entière.»
- Le parcours d'Ali : Ali était sceptique au début concernant la sensibilisation sur l'éducation des filles. Cependant, après avoir assisté à plusieurs sessions avec son épouse, il a commencé à soutenir l'éducation de ses filles. Il dit maintenant : «Je veux qu'elles aient les opportunités que je n'ai jamais eues.»

8. Durabilité

Pilier de durabilité :

- **Sur le plan social**, ce projet a créé en moyen terme , un climat de confiance mutuelle entre les femmes et les hommes dans les communautés et cela dans un esprit de complémentarité , dans le respect et de dignité .
- **Sur le plan économique**, le projet a permis aux femmes d'amorcer un processus d'autonomisation financière et subviennent à leurs besoins ,ceux de leurs enfants et leurs familles. Cette amorce de changement pourra à longue terme permettre aux femmes de participer à la prise de décision au sein de leurs familles et dans la communauté.
- **Sur le plan Social et environnemental**, les activités des femmes sur l'agroécologie a permis de restaurer les écosystèmes et de protéger l'environnement La valorisation des savoirs traditionnels des femmes sur la médecine traditionnelle, l'agroécologie crée et va créer une stratégie d'adaptation et de la construction de la résilience des femmes.
- **Au niveau institutionnel**, Les femmes se sont organisées groupement dans chaque localité et elles se réunissent pour prendre des décisions collectives et les femmes ont reçu de reconnaissance de leurs groupement par les autorités locales et administrative par biais des documents de reconnaissances qu'elles ont reçu.
- **Enfin au niveau des savoirs locaux** il est important de souligner que Les Peuples Autochtones vivent depuis des millénaires grâce aux savoir-faire de leurs ancêtres et c'est ce qui les a permis de vivre. Dans cette optique, AFPAT, continue en respectant et valorisant le savoir traditionnel et la mode de vie des communautés, le savoir-faire restera toujours primordial pour pérenniser les activités.

9. Reproductibilité à grande échelle

Les peuples autochtones au Tchad sont repartis sur l'ensemble du territoire et sont présents dans plus de 10 Provinces au Tchad tandis que le présent projet n'a touché que trois localités. Cette pratique a été expérimentée au sein d'une petite partie de la communauté autochtone. Mais il faut savoir que les réalités, le contexte socioculturel sont les mêmes sur l'ensemble du territoire. Ce qui revient à dire que les autres localités doivent être également impliquées et touchées pour conscientiser les autorités (administratives, religieuses et traditionnelles). Sans perdre de vue sur le fait que le Gouvernement en place encourage et accompagne toutes les initiatives visant à réduire toute forme d'inégalité.

10. Conclusion et recommandations

En somme, nous pouvons retenir que les activités de sensibilisation et de formation des différentes parties prenantes (autorités, femmes, etc.), qui visent à réduire les inégalités et permettre une participation égalitaire des hommes et des femmes, commence à porter ses fruits car elle a permis une bonne compréhension de la démarche Genre auprès des différents acteurs cités ci-hauts.

Quant aux bienfaits de la pratique, les témoignages précités du Gouverneur de la Province du Logone Occidental, du Chef de Village et d'Imam de Gourneida prouvent à suffisance que c'est une approche très originale et consensuelle car, selon eux, souvent les organisations non gouvernementales débarquent avec ces genres d'initiatives et dont la compréhension reste ambiguë et le font généralement dans des langues que nous ne comprenons pas.

Recommandations

- Disponibiliser les documents juridiques à l'attention des populations cibles
- Traduire les documents juridiques en langue peule
- Concevoir les livrets des lois contenant les instruments juridiques concernant respectant les droits des femmes
- Faire un plaidoyer agissant auprès des autorités publiques pour la ratification et l'application effective des instruments juridiques au profit des femmes peules.
- Continuer les sensibilisations sur ces instruments auprès des hommes
- Vulgariser ces instruments juridiques surtout ceux en lien à la scolarisation de jeunes filles dans les écoles

